
PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Établi en application de l'article R. 123-18, alinéa 2 du code de l'environnement ¹

Ce procès-verbal de synthèse de 27 pages comprend le résumé des observations du public formulées dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Crouy et de Cuffies présentée par la société INNOVENT.

Le siège de l'enquête publique a été fixé à Cuffies.

L'enquête s'est déroulée du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus.

Les permanences se sont tenues les :

- lundi 6 septembre de 9 heures à 12 heures à Cuffies
- vendredi 17 septembre de 15 heures à 18 heures à Crouy
- mercredi 22 septembre de 15 heures à 18 heures à Cuffies
- samedi 2 octobre de 9 heures à 12 heures 30 à Crouy
- mercredi 6 octobre de 14 heures à 17 heures 15 à Cuffies

La participation du public a été soutenue, environ 120 personnes se sont manifestées au cours de l'enquête publique, à travers les observations sur les registres, les courriers reçus, les courriels déposés et les signataires de la pétition.

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein. Les conditions d'accueil du public étaient satisfaisantes.

Au total, ce sont 80 observations qui ont été rédigées sur les différents supports mis à disposition du public, comprenant l'équivalent d'environ 200 pages.

Les 2 registres d'enquête ont recueilli au total 33 observations, 15 courriers adressés au commissaire enquêteur ont été annexés aux registres, 1 pétition comportant 48 signatures a été déposée par des habitants de Chavigny lors de la dernière permanence à Cuffies ainsi que par mail, **31 courriels** ont été adressés sur l'adresse de messagerie de la direction départementale des territoires de l'Aisne : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr

Le registre de Cuffies a reçu 17 observations, 11 courriers et 1 pétition de 48 signatures.

Le registre de Crouy a reçu 16 observations et 4 courriers.

Cependant, au regard de la population des deux communes du projet d'implantation des 4 éoliennes, soit 2912 habitants à Crouy et 1786 habitants² à Cuffies, c'est seulement **1,5 % de la population de ces deux communes** qui se s'est exprimée à l'enquête publique.

Les autres personnes sont, pour la plupart, des habitants des communes voisines ou de l'arrondissement, dont ceux de Chavigny qui se sont mobilisés (environ 40 personnes), soit **plus de 30 % des chavignien-nes**.

1. OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1. Bilan des visites et contributions ³

Permanences	Noms	Observation registre (R)	Courrier (C)
1 ^{ère} permanence Cuffies 6 sept.-21	Xavier BRASSET	R1 (Cuf)	
	Patrick CHARPENTIER	R2 (Cuf)	
Hors permanence	Jean-Marie PAULIN	R3 (Cuf)	
2 ^{ème} permanence Crouy 17 sept.-21	Louis TRÉMOLIÈRES (Association pour la restauration du donjon de Coucy-le-Château - ARDOCC)	R1 (Cro)	C1 (Cro)
	Bernadette KASPRZAK Association A3PES	R2 (Cro)	
	Agnès DELALIEU	R3 (Cro)	
	Sébastien DELALIEU	R4 (Cro)	
	Jérôme DELALIEU	R5 (Cro)	
Hors permanence	Jean-Bernard MARCHAL	R6 (Cro)	
	Xavier BERTRAND Président de la région Hauts-de-France		C2 (Cro)
3 ^{ème} permanence Cuffies 22 sept.-21	Gérard VIET	R4 (Cuf)	
	Luc BOUCHER (Association « Les Ailes Soissonnaises »)		C1 (Cuf)
	Aurélien LIENART	R5 (Cuf)	C2 (Cuf)
	Lino MANNI	R6 (Cuf)	
	Frédéric DELCROIX/Nathalie GOBANCÉ	R7 (Cuf)	
	Régine Le COURTOIS (Association A3PES)	R8 (Cuf)	
	Nadia BUTTAZONI	R9 (Cuf)	
	Jérôme DELALIEU	R10 (Cuf)	
Hors permanence	Vincent LAURENT Collectif « Non aux éoliennes à Tartiers et dans la vallée de l'Aisne »		C3 (Cuf)
	Serge DUFOUR		C4 (Cuf)

³ Cuf) = Cuffies
(Cro) = Cro

4 ^{ème} permanence Crouy 2 oct.-21	Bruno SAUVAGE Maire de Terny Sorny	R7 (Cro)	
	Jean-Renaud VIET	R8 (Cro)	
	Alain GUYOT	R9 (Cro)	
	Mme DELALIEU	R10 (Cro)	
	Colette CLAUET-LENOIR	R11 (Cro)	
	<i>Pour Arthur AKOPYAN</i>	R12 (Cro)	
	Didier LEFEVRE	R13 (Cro)	
	Michel VALENTIN	R14 (Cro)	
	Maxence DELALIEU	R15 (Cro)	
	Serge MASSET		C3 (Cro)
Hors permanence	Véronique ANCIEN (Présidente du « Comité de Défense de l'Environnement à Crouy »)	R16 (Cro)	
	Christine OLRVY		C4 (Cro)
5 ^{ème} permanence Cuffies 6 oct.-21	Serge DUFOUR (Adjoint au maire)	R11 (Cuf)	
	Alain BIENCOURT	R12 (Cuf)	
	M et Mme HAUTEVILLE	R13 (Cuf)	
	Jean-Pierre CORNEILLE	R14 (Cuf)	
	Corinne SYLVOS (Adjointe au maire)	R15 (Cuf)	
	Didier et Chantal REYMANN	R16 (Cuf)	
	Jean-Christophe SYLVOS	R17 (Cuf)	
	Lucile RAFFARD		C5 (Cuf)
	Valérie ROUSSEL		C6 (Cuf)
	Gilles CURCHOD (Président A3PES)		C7 (Cuf)
	Régine LE COURTOIS		C8 (Cuf)
	Jean WALKOWIAK (Maire de Leury)		C9 (Cuf)
	Marie CHABROL		C10 (Cuf)
Claude DUVIVIER		C11 (Cuf)	
Nombre d'interventions (43 personnes)⁴		33	15

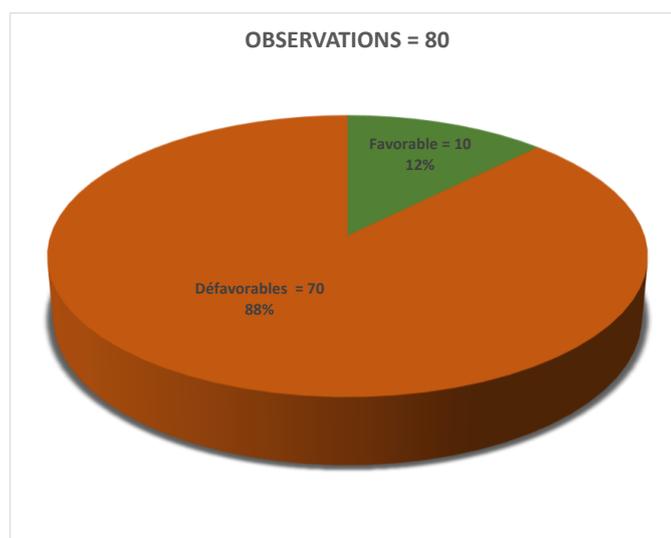
⁴ Certaines personnes ont déposé plusieurs observations

Courriels reçus sur l'adresse de messagerie de la DDT ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr		
Date de réception ⁵	Nom	Mails (M)
7 sept.-21	JC POLICE	M1
8 sept.-21	David GLATIGNY	M2
8 sept.-21	Gérard ROLLIN	M3
10 sept.-21	André LEGRAND	M4a
		M4b
14 sept.-21	Sylvia KIEFFER	M5
18 sept.-21	Manon MIGNOT	M6
21 sept.-21	jm.quellien	M7
21 sept.-21	R. van Wel	M8
22 sept.-21	c.dupuy1	M9a
		M9b
		M9c
22 sept.-21	Didier DESPREZ	M10
24 sept.-21	didbizon	M11
24 sept.-21	Geneviève COURCY	M12
24 sept.-21	Daniel COMBES	M13
24 sept.-21	Sylvie COLLIN	M14
26 sept.-21	Louis TRÉMOLIÈRES (ARDOCC)	M15
1 ^{er} oct.-21	Marie-Laure BOURGOIS	M16
1 ^{er} oct.-21	Sophie RAUSCHER-LAMBIN	M17
3 oct.-21	Romuald NEVEUX	M18
4 oct.-21	Stéphane BOURGOIS	M19
4 oct.-21	Patrick DUMAIRE (Maire de Juvigny)	M20
4 oct.-21	Arthur AKOPYAN	M21
5 oct.-21	legrand.icommerce	M22
5 oct.-21	Yannick MARIN	M23
	Sarah LECK	
5 oct.-21	Agnès DEPUYDT	M24
5 oct.-21	Pascal TORDEUX	M25
6 oct.-21	Guislain LEQUEUX	M26
6 oct.-21	Vincent LAURENT (Collectif « non aux éoliennes à Tartiers et dans la vallée de l'Aisne ») Vice-Président A3PES	M27
	Olivier FERRE (1 ^{er} adjoint de la commune de Chavigny)	
6 oct.-21	Isabelle LÉTRILLART Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aisne	M29
6 oct.-21	France MENU	M30
6 oct.-21	François LÉTRILLART (Adjoint au maire de Crouy)	M31
Nombre de courriels (29 personnes)⁶		31

⁵ Deux courriels ont été reçus en dehors de la période d'enquête publique (le 22 août et le 28 août), qui n'ont pas pu être pris en compte.

⁶ Certaines personnes ont déposé plusieurs mails

1.2. Bilan des avis exprimés



1.3. Répartition des observations par thèmes ⁷

Au cours de l'enquête publique, se sont 12 grandes thématiques qui sont ressorties des observations du public, elles sont déclinées en sous-thèmes.

Pour plus de lisibilité, on retrouve les n^{os} d'observations des tableaux du 1.1., qui sont regroupées en face de chaque rubrique par source de dépôt des remarques (Mails, pétition, registre Cuffies, courriers Cuffies, registre Crouy et courriers Crouy).

N°	Thèmes/sous-thèmes	N ^{os} observations
1	Démocratie locale	
	<i>Manque de concertation préalable</i>	C7Cuf, C3Cro
	<i>Expression démocratique</i>	M2
	<i>Implication et avis des habitants</i>	M18, M26 R4Cuf, R5Cuf, R9Cuf C3Cuf
	<i>Référendum d'initiative populaire et locale non accessible</i>	C1Cro
	<i>Tensions entre pro et anti-éoliens</i>	C3Cuf, C10Cuf
2	Avis sur le projet d'extension 4 éoliennes du parc de Cuffies-Crouy	
	<i>Avis favorables</i>	M3, M6, M11 R3Cuf, R11Cuf, R14Cuf, R15Cuf, R17Cuf C4Cuf, C9Cuf
	<i>Avis défavorables</i>	Tous les autres (70 avis)
3	Arguments des avis favorables à l'éolien	
	<i>Mix énergétique</i>	M11 R11Cuf, R14Cuf, R15Cuf
	<i>Protection de la planète, urgence climatique</i>	R3Cuf, R15Cuf, R17Cuf
	<i>Autonomie énergétique du territoire, énergie décentralisée</i>	R11Cuf, R15Cuf, R17Cuf
	<i>Plateau soissonnais propice à l'éolien</i>	M11 C4Cuf, C9Cuf
	<i>Conformité avec la ZDE de 2006</i>	R14Cuf C9Cuf

⁷ Chaque requérant a pu déposer ses observations sur des thèmes différents, y compris des observations orales relevées par la commissaire enquêteur.

3	<i>Énergie propre, renouvelable et rentable</i>	R3Cuf, R14Cuf, R15Cuf, R17Cuf
	<i>Gestion des déchets nucléaires</i>	M11 R14Cuf, R15Cuf
	<i>Économie locale, créations d'emplois</i>	M3 R15Cuf, R17Cuf
	<i>Fausses idées reçues sur les nuisances de l'éolien</i>	M11 R17Cuf C4Cuf, C9Cuf
	<i>Faire face aux besoins croissants en électricité</i>	M11 R15Cuf
	<i>Entreprises de l'UE</i>	C4Cuf, R17Cuf
	<i>Retombées fiscales</i>	R17Cuf C9Cuf
	<i>Respecter la distance des habitations, Réduire les nuisances générées par le parc éolien</i>	R3Cuf R14Cuf, R15Cuf
	<i>Provisions financières pour le démantèlement</i>	R15Cuf
	<i>Recyclage</i>	C4Cuf
	<i>Projets devant faire face à une forte opposition des associations</i>	C9Cuf

4	Arguments des avis défavorables à l'éolien	
	<i>Politique de transition énergétique de la France et de l'UE</i>	M4, M13, M22, M29 R7Cro C4Cro
	<i>Pro-nucléaires</i>	M4, M22 R12Cuf R13Cro, R14Cro
	<i>Développer d'autres énergies renouvelables</i>	M28 R4Cuf C10Cuf C2Cro, C4Cro
	<i>Augmentation des besoins en électricité</i>	M4, M22
	<i>Énergie intermittente</i>	M22, M25 C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, C10Cuf R10Cro, R15Cro
	<i>Situation de l'énergie en Allemagne</i>	M4, M5, M22, M25, M31 R10Cuf C2Cuf R10Cro
	<i>Lobbies</i>	M4, M5 R12Cuf
	<i>Fabrication à l'étranger</i>	M22 R12Cuf C6Cuf, C10Cuf R15Cro
	<i>Intérêt commercial et enrichissement des promoteurs</i>	M4, M5, M9a, M22, M25, M28, M29, M31 R4Cuf C5Cuf, C10Cuf R5Cro
<i>Manne financière pour les propriétaires fonciers</i>	M18, M25, M28 R10Cuf C2Cuf, C3Cuf, C10Cuf R5Cro	

4	<i>Méthodes et promesses des promoteurs pour le démarchage</i>	M5, M18, M24, M28 C3Cuf
	<i>Utilisation de terres rares</i>	M18, M22
	<i>Subventions de l'Etat</i>	M18
	<i>Coût de l'électricité en France Tarif de rachat de l'électricité Factures et taxes d'électricité</i>	M4, M5, M18, M21, M22, M31 R4Cuf C5Cuf, C10Cuf R8Cro
	<i>Pas assez productives, pas assez rentables zoom sur une des 4 éoliennes de Leury</i>	M4, M13, M18, M22, M31 R10Cuf C2Cuf, C10Cuf R8Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro
	<i>Durée de vie limitée</i>	M4, M21, M22, M28 R2Cuf
	<i>Perturbations sur les réseaux TV et électriques</i>	C10Cuf C3Cro
	<i>Implantation hors des zones habitées ou dans d'autres secteurs que le soissonnais Implantation trop proche des habitations et de la ville-centre Imposer une distance d'implantation plus importante</i>	M5, M8 M12, M18, M21, M25, M26 R10Cuf, R13Cuf, R16Cuf C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C10Cuf R2Cuf, R5Cro, R6Cro, R13Cro, R14Cro, R16Cro C3Cro
	<i>Dépréciation foncière et immobilière</i>	M7, M19, M21, M22, M28, M29, M31 P1 R1Cuf, R4Cuf, R16Cuf C3Cuf, C10Cuf R6Cro, R9Cro, R13Cro, R14Cro C3Cro
	<i>Non indemnisation des habitants impactés Exonération partielle des taxes foncières</i>	M22, M31 C3Cro
<i>Industrialisation des campagnes</i>	C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf R13Cro, R14Cro	

5	Particularités du projet d'INNOVENT	
	<i>Projet refusé antérieurement</i>	C8Cuf, C9Cuf
	<i>Pas d'avis de la MRAe sur le parc initial de Leury</i>	C4Cro
	<i>Morcellement du projet à l'encontre de la réglementation</i>	C7Cuf
	<i>Opposition des élus : Région, Département, EPCI, élus locaux</i>	M2, M20, M25 R9Cuf, R10Cuf C1Cuf, C2Cuf, C7Cuf R5Cro, R6Cro C2Cro
	<i>Part de l'éolien en Hauts de France, Picardie, Aisne, soissonnais</i>	M2, M7, M9a, M18, M23, M24, M27, M28, M31 R12Cuf, R16Cuf C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf R6Cro
<i>Autres projets du secteur, risque d'encerclement</i>	M14, M18, M27 P1 R4Cuf, R5Cuf, R7Cuf C1Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf R8Cro, R9Cro C4Cro	
<i>Avis MRAe du projet du parc Selens-Vézaponin en enquête publique</i>	C4Cro	

5	<i>Impacts visuels importants sur les communes de Chavigny Crouy, Juvigny, Leury, Tartiers ...</i>	M25 C3Cuf, C8Cuf
	<i>Déplacement de l'aérodrome de Courmelles</i>	C1Cuf
	<i>Retombées fiscales</i>	M18, M21 C3Cro
	<i>Implantation de l'éolienne de Crouy sur des anciennes carrières</i>	M28 R3Cro, R5Cro, R6Cro, R16Cro C3Cro
	<i>Proximité de l'éolienne C4 avec la RD1</i>	M25 R3Cro

6	Dossier soumis à l'enquête publique	
	<i>Ensemble du dossier</i>	M15, M25 R7Cuf R16Cro C3Cro
	<i>Résumé non technique</i>	C3Cro
	<i>Étude acoustique</i>	M21
	<i>Pas d'étude d'impact sur la commune de Chavigny</i>	R1Cuf
	<i>Étude paysagère</i>	R5Cuf, R8Cuf C3Cuf, C8Cuf R16Cro C4Cro, C11Cro
	<i>Étude de dangers</i>	R16Cro
	<i>Étude d'impact</i>	M5, C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf R16Cro C3Cro
	<i>Avis MRAe</i>	M30 C8Cuf C4Cro
	<i>Enquête publique</i>	M15 R16Cro

7	Volet Paysage	
	<i>Impacts sur le cadre de vie, pollution et saturation visuelle, destruction du paysage hauteur des éoliennes</i>	M1, M2, M5, M7, M8, M10, M13, M15, M16, M17, M18, M19, M21, M22, M23, M25, M26, M28, M29, M30, M31 P1 R1Cuf, R4Cuf, R6Cuf, R9Cuf, R10Cuf, R12Cuf, R16Cuf C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R8Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R12Cro, R15Cro, R16Cro C2Cro, C4Cro

Volet patrimonial, culturel et touristique		
8	<i>Monuments historiques, passé historique, archéologie, architecture, lieux de mémoire</i>	M2, M8, M14, M15, M18, M19, M24, M25, M29, M30, M31 R9Cuf, R10Cuf C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro, R16Cro C1Cro, C4Cro
	<i>Zoom sur le donjon de Coucy</i>	M14, M15, M25, M30 R1Cro, R4Cro, R11Cro C1Cro
	<i>Zoom sur le projet de la cité internationale de la langue française</i>	M14, M24 C2Cuf
	<i>Impacts sur le tourisme sur le soissonnais</i>	M2, M8, M14, M15, M19, M21, M24, M25, M28, M29, M31 R4Cro, R6Cro C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf

Volet environnemental		
9	<i>Impacts sur l'environnement</i>	M4, M5, M7, M8, M9b, M18, M21, M22 M25, M28, M29, M31 C2Cuf, C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf R3Cro, R7Cro, R8Cro C4Cro
	<i>Pollution des sols, impact des fondations</i>	M16, M21, M22, M25, M28, M29 C3Cuf, C10Cuf R3Cro, R10Cro
	<i>Sites environnementaux – Natura 2000</i>	M25 C7Cuf, C10Cuf C4Cro
	<i>Chantier d'installation</i>	M21, M22, M25, M29, M31 R4Cuf, R10Cuf, R12Cuf C3Cuf, C10Cuf R3Cro, R10Cro C3Cro, C4Cro
	<i>Proximité des zones inondables</i>	M14 C3Cuf C4Cro

Volet santé		
10	<i>Impacts sur la santé humaine et sur la santé des animaux</i>	M5, M18, M19, M23, M28 R2Cuf, R9Cuf, R13Cuf, R16Cuf C3Cuf, C5Cuf, C7Cuf, C10Cuf
	<i>Impacts sur les élevages agricoles</i>	M5, M28, C10Cuf
	<i>Nuisances sonores, bruit</i>	M5, M10, M21, M22, M23, M25, M26, M28, M29 R2Cuf, R4Cuf, R6Cuf, R9Cuf, R10Cuf, R13Cuf C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf R3Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R9Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro C2Cro
	<i>Infrasons, basses fréquences, champs électromagnétiques Vibrations</i>	M5, M10, M22 P1 C3Cuf, C10Cuf R15Cro, C2Cro
	<i>Effets stroboscopiques</i>	M25 P1, C3Cuf, C7Cuf

10	<i>Nuisances nocturnes pas étudiées</i>	M5, M24, M31 P1 C3Cuf, C6Cuf, C10Cuf R15Cro
11	Volet démantèlement	
	<i>Démantèlement du parc éolien Recyclage</i>	M4, M18, M21, M22, M23, M28, M31 R1Cuf, R2Cuf, R7Cuf, R12Cuf C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, C10Cuf R9Cro C3Cro
	<i>Garanties financières</i>	M18, M22 R1Cuf, R7Cuf R9Cro
	<i>Disparitions de l'entreprise initiale</i>	M18, M21, M22 C10Cuf
12	Impact sur la faune et la flore	
	<i>Oiseaux migrateurs, rapaces, chiroptères, espèces menacées, distance des zones boisées</i>	M10, M14, M17, M18, M21, M22, M23, M25, M28, M29, M31 P1 R2Cuf, R4Cuf C2Cuf, C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf R3Cro, R6Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R16Cro C3Cro, C4Cro
	<i>Flore</i>	M28 R10Cro, R11Cro C4Cro
	<i>Remarques de la MRAe</i>	C4Cro
	<i>Mesures d'évitement et de compensation</i>	C4Cro, C7Cuf
	<i>Sanctuariser le Soissonnais et la vallée de l'Aisne</i>	C7Cuf

1.4. Observations thématiques

L'ensemble des thèmes traités ci-dessous synthétise les très nombreuses remarques recueillies au cours de l'enquête publique. Les contributions du public sont répertoriées et numérotées dans les tableaux précédents de manière exhaustive.

Pour illustrer certains thèmes, des extraits d'observations du public ont été reportés « in extenso » ; je souligne que les propos cités n'engagent que leurs auteurs.

1.4.1 Thème n° 1 « Démocratie locale »

Observations C7Cuf, M2, M18, M26, R4Cuf, R5Cuf, R9Cuf, C3Cuf, C1Cro, C3Cuf, C10Cuf, C3Cro

Le public opposé au projet ayant porté des observations sur ce thème déplore le manque de concertation préalable sur le projet d'extension du parc éolien de Cuffies-Crouy, qu'ils ont découvert tardivement, quelques jours seulement avant l'enquête publique, par voie de presse.

Les habitants ont l'impression de se retrouver devant le « fait accompli », et auraient souhaité que soit pris en compte l'avis des habitants, regrettent qu'un référendum d'initiative locale n'ait pu avoir été organisé.

C3Cuf : « En encourageant des engagements privés fortement rémunérateurs ou des prises de décisions municipales les plus discrètes possibles voire entachées de secret, ils (les promoteurs éoliens) génèrent un doute destructeur de plus en plus entendu sur la validité de la démocratie locale et l'importance donnée à la représentation et à la parole des citoyens. »

C'est, selon les habitants, leur cadre de vie qui va changer pour les prochaines années, alors qu'ils sont les premiers concernés et qu'ils n'ont pas pu être entendus, leur avis n'ayant pas été sollicité.

Le climat entre les pro et anti-éoliens se trouve par le fait tendu au sein du territoire et des villages concernés, les habitants n'ayant pu s'exprimer et débattre du projet via des réunions qui auraient dû être organisées par les élus locaux.

Par ailleurs, Serge MASSET, rappelle les dispositions réglementaires de 2021, par lesquelles le porteur de projet doit de transmettre aux maires des communes d'implantation des éoliennes le résumé non-technique de l'étude d'impact avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

12

Question de la commissaire enquêteur (CE) : Des réunions publiques ou des expositions dans les communes en co-visibilité des éoliennes ont-elles été organisées en amont de l'enquête publique ?

D'autres formes de communication ont-elles été diffusées par les élus ou par le porteur de projet ?

Le résumé non technique de l'étude d'impact a-t-il été adressé aux maires de Cuffies et de Crouy, avant le 5 juillet 2018, date de dépôt de votre demande d'AE ?

1.4.2 Thème n°2 « Répartition des avis sur le projet »

Avis favorables : M3, M6, M11 R3Cuf, R11Cuf, R14Cuf, R15Cuf, R17Cuf, C4Cuf, C9Cuf

Avis défavorables : tous les autres (70 observations)

Sur 80 observations émises sur le projet soumis à l'enquête publique, 70 d'entre elles sont défavorables, 10 sont favorables.

1.4.3 Thème n°3 « Arguments des avis favorables à l'éolien »

➤ *Mix énergétique*

Observations M11, R3Cuf, R11Cuf, R14Cuf, R15Cuf, R17Cuf, C9Cuf

Ces remarques portent en particulier sur la part des énergies renouvelables au sein du mix énergétique. Cette part doit prendre une place de plus en plus importante visant à diminuer la part du nucléaire ainsi que celles des énergies fossiles.

R15Cuf : « Charbon, pétrole, gaz et uranium coûtent cher. Nous sommes et resterions dépendants. Toutes les énergies renouvelables sont bienvenues dans l'avenir – hydraulique, solaire, marin, géothermie, biomasse, biogaz ».

➤ *Protection de la planète, urgence climatique*

Observations R3Cuf, R15Cuf, R17Cuf

R3Cuf : « il est urgent de protéger la planète »

R15Cuf : « Il s'agit de lutter par tous les moyens contre le changement et le réchauffement climatiques ».

➤ *Autonomie énergétique des territoires, énergie décentralisée*

Observations R11Cuf, R15Cuf, R17Cuf

R11Cuf : « Développer l'autonomie énergétique des territoires »

R17Cuf : « en utilisant des sources d'énergies renouvelables, et locales, la France se libère d'une excessive dépendance énergétique vis-à-vis de pays tels que la Russie – gaz -, le Niger, le Kazakhstan, la Namibie et le Niger – uranium des centrales nucléaires, pays en partie hostiles. »

➤ *Plateau soissonnais propice à l'éolien*

Observations M11, C4Cuf, C9Cuf

Les rédacteurs de ce thème considèrent que le plateau de soissonnais dispose des conditions nécessaires à l'implantation de parcs éoliens.

M11 : « Sur le plateau de Soissons, sur ce site de Crouy/Cuffies, les conditions semblent réunies : faible population, et champs de culture sur une surface plane et exposée à tous les vents sont une opportunité.

➤ *Conformité avec la ZDE de 2006*

Observations R14Cuf, C9Cuf

C9Cuf : « 13 juillet 2005 : Loi fixant de nouvelles orientations sur l'éolien, dont l'implantation qui, par le biais des collectivités (et non des communes) qui doivent étudier des zones de développement éolien (ZDE). (...) Arrêté préfectoral le 223 mai 2008 autorisant la zone de développement éolien (ZDE) proposée par la Communauté d'agglomération du Soissonnais sur le territoire de Cuffies et Leury. »

➤ *Énergie propre, renouvelable et rentable*

Observations R3Cuf, R14Cuf, R15Cuf, R17Cuf

R15Cuf : « C'est une énergie propre, renouvelable, sûre en approvisionnement. Les ressources sont limitées, pas le vent. (...) L'éolien est vite rentabilisé. »

➤ *Gestion des déchets nucléaires*

Observations M11, R14Cuf, R15Cuf

M11 : « Les centrales nucléaires arrivent en fin de vie et les déchets du nucléaire qui s'accumulent sont une menace, une bombe à retardement avec des risques énormes pour des siècles ».

➤ *Économie locale, créations d'emplois*

Observations M3, R15Cuf, R17Cuf

M3 : « Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. »

➤ *Fausse idées reçues sur les nuisances de l'éolien*

Observations M11, R17Cuf, C4Cuf, C9Cuf

Sur cette question, le public s'insurge contre les opposants à l'éolien, leur demandant d'apporter des preuves des nuisances supposées, des solutions existant pour réduire l'impact des nuisances.

R17Cuf : « Les prétendues nuisances paysagères et patrimoniales, surtout une gêne pour les chiroptères, me paraissent négligeables en comparaison des avantages que peuvent en tirer notre environnement. »

C9Cuf : « Ces contestataires font circuler des fausses informations telles que la valeur des habitations allait baisser de 80 %, (...) un habitant ne dort plus à cause du bruit (...) l'éolien fait fuir le touriste (...). »

➤ *Faire face aux besoins croissants en électricité*

Observations M11, R15Cuf

Le public fait valoir les nouveaux besoins croissants en électricité (véhicules électriques, numérique, électroménager, ...), qui nécessitent une production accrue.

➤ *Entreprises de l'UE*

Observations C4Cuf, R17Cuf

Est évoquée ici la nationalité des entreprises œuvrant dans le domaine de l'éolien, en citant INNOVENT, entreprise française, Reciclaia, entreprise espagnole, et le constructeur des éoliennes du projet de Cuffies/Crouy qui est une entreprise allemande, donc toutes issues de l'Union européenne.

➤ *Retombées fiscales*

Observations R17Cuf, C9Cuf

Sont évoquées les retombées fiscales pour les communes, le département et l'agglomération de Soissons qui viendraient en partie compenser la baisse généralisée des dotations de l'État.

C9Cuf: « (...) ce que rapporte au niveau finance l'éolien pour le département. Sachant que pour les 4 éoliennes de Leury, le Département perçoit 27760 € (plus que la commune 18507 €). »

Question de la CE : Dans le résumé non technique du dossier soumis à enquête publique, en page 30, un tableau « Synthèse des revenus générés par le projet » présente les différentes taxes fiscales réparties par collectivité.

Ce tableau mérite quelques compléments d'informations. Sont-ce des revenus annuels, quelle est la durée de la fiscalité, quelle est l'assiette de l'impôt, le taux applicable par type de taxe ?

Pourquoi les montants cités par l'auteur de l'observation C9Cuf ci-dessus, qui n'est autre que le maire de Leury, semblent différents, en tout cas présentent des différences de proportion commune/département ?

➤ *Respecter la distance des habitations, réduire les nuisances générées par le parc éolien*

Observations R3Cuf, R14Cuf, R15Cuf

Il est demandé de respecter la distance réglementaire entre les habitations et les éoliennes, et proposer des solutions visant à réduire les impacts, notamment sur les oiseaux.

➤ *Provisions financières pour le démantèlement*

Observation R15Cuf

R15Cuf: « La réglementation actuelle - et pourquoi pas encore à venir - prévoit les provisions financières nécessaires au démantèlement. »

Question de la CE : Pouvez indiquer le coût moyen d'un démantèlement par éolienne ? Est-ce que le coût du recyclage est compris dans le montant de la garantie financière ?

➤ *Le recyclage*

Observation C4Cuf

Dans un des documents annexés à l'observation C4Cuf, la question du recyclage est évoquée. Le taux de valorisation de 94,7 %, les 5,3 % restant correspondant aux pales qui ne sont pour le moment pas recyclables.

Question de la CE : Pouvez-vous expliquer ce que deviennent les pales non recyclables de vos parcs anciens dont vous avez en charge le démantèlement ?

➤ *Forte opposition des associations*

Observation C9Cuf

C9Cuf: « Les contestataires extérieurs au territoire attaquent tous les projets principalement d'ordre paysager créant des prises d'opposition des autorités beaucoup trop longues (...). »

1.4.4 Thème n°4 « Arguments défavorables à l'éolien »

➤ *Politique de transition énergétique de la France et de l'UE*

Observations M4, M13, M22, M25, R7Cro, C4Cro

Est dénoncée dans ce sous-thème une politique énergétique aux résultats très incertains en matière d'énergie éolienne, et ayant pour effet la destruction des paysages faisant place aux champs éoliens.

➤ *Pro-nucléaires*

Observations M4, M22, R12Cuf, R13Cro, R14Cro

En résumé des observations déposées sur ce point, l'énergie nucléaire est fiable, sûre, économique, productive et non productrice de CO2. La France est leader du nucléaire.

➤ *Développer d'autres énergies renouvelables*

Observations M28, R4Cuf, C10Cuf, C2Cro, C4Cro

D'autres modes de production électrique peuvent être utilisés : énergies hydrolienne, hydraulique, solaire, méthanisation, éolienne pour l'auto-consommation des ménages.

➤ *Augmentation des besoins en électricité*

Observations M4, M22

Le développement massif des véhicules électriques va générer une augmentation des besoins en électricité. Ce constat avait déjà été évoqué par les pro-éoliens (cf. supra) ; c'est donc un sujet qui pour cette fois fait l'unanimité !

➤ *Énergie intermittente*

Observations M22, M25, C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, C10Cuf, R10Cro, R15Cro

L'énergie éolienne étant une énergie intermittente, par conséquent insuffisante et inefficace pour satisfaire les besoins croissants, il faudra recourir aux énergies électriques provenant des sources carbonées – fioul ou charbon – ou au nucléaire. Ainsi, l'énergie éolienne pourra difficilement se substituer au nucléaire.

➤ *Situation de l'énergie en Allemagne*

Observations M4, M5, M22, M25, M31, R10Cuf, C2Cuf, R10Cro

Le coût de l'énergie en Allemagne, qualifiée de 1^{er} pollueur de l'Europe depuis la fermeture de ses centrales nucléaires et la réactivation de ses centrales à charbon, est très élevé et la plus chère au sein de l'UE : 0,3006 € le KWH (TTC) contre 0,19 € en France. Les éoliennes, quant à elles, ont tendance à être démontées car elles ne seraient pas rentables.

➤ *Lobbies*

Observations M4, M5, R12Cuf

M4 : « (...) l'écologie politique ne profite qu'aux multinationales et aux entreprises (parfois filoutes) qui savent tirer bénéfice de toutes les dispositions administratives, la plupart élaborées sous la pression des lobbies qui ont leurs entrées à Bruxelles et ailleurs. »

➤ *Fabrication à l'étranger*

Observations M22, R12Cuf, C6Cuf, C10Cuf, R15Cro

Les machines sont produites hors de nos frontières, Allemagne, Danemark, Chine, ... les installateurs venant des pays de l'Est.

M22 : « (...) la majeure partie des composants viennent d'Asie, la majeure partie des promoteurs sont des sociétés étrangères. La facture est payée par les Français, pour une électricité plus chère que celle que produit nos centrales nucléaires. »

Question de la CE : Pouvez-vous rappeler le pays d'origine du siège social de votre entreprise ainsi que celui, ou ceux, des entreprises constructeurs des machines, ainsi que celui des sociétés envisagées qui vont réaliser le chantier du projet du parc éolien de Cuffies/Crouy ?

➤ *Intérêt commercial et enrichissement des promoteurs*

Observations M4, M5, M9a, M22, M25, M28, M29, M31, R4Cuf, C5Cuf, C10Cuf, R5Cro

Les intérêts des promoteurs sont essentiellement financiers, mercantiles et douteux. Ils bénéficient des subventions liées au développement éolien, dont les montants proviennent des taxes payées par les usagers sur les factures d'électricité.

➤ *Manne financière pour les propriétaires fonciers*

Observations M18, M25, M28, R10Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C10Cuf, R5Cro

Il est fait état des sommes allouées aux propriétaires terriens qui louent leurs terres au promoteur, et qui parfois n'habitent même pas la commune d'implantation du parc éolien.

M25 : « On peut comprendre (...) l'intérêt du propriétaire foncier exploitant agricole qui voit ainsi une manne financière importante puisque pour un propriétaire foncier on estime à 7000 € son revenu annuel par machine et de même pour l'exploitant agricole (...) »

Question de la CE : Êtes-vous en mesure de dévoiler le montant moyen annuel des loyers négociés avec les propriétaires ?

➤ *Méthodes et promesses des promoteurs pour le démarchage*

Observations M5, M18, M24, M28, C3Cuf

Selon les auteurs des observations, les promoteurs éoliens courtisant les élus, pratiqueraient des méthodes douteuses envers ces derniers pour parvenir à leurs fins.

M5 : « Les élus sont démarchés par les porteurs de projets éoliens, parfois harcelés et se laissent convaincre, dès lors qu'ils sont cupides, par les retombées financières des éoliennes qui pourraient leur permettre de réaliser des projets pour la commune et la communauté de communes. »

➤ *Utilisation de terres rares*

Observations M18, M22

Le public dénonce l'extraction des terres rares nécessaires à la fabrication.

M18 : « (...) la fabrication du rotor d'une éolienne nécessite une quantité importante de métaux rares qui pollue en Asie des régions entières à cause de leur extraction (...). »

➤ *Subventions de l'État*

Observation M18

Sont dénoncées les subventions publiques octroyées aux promoteurs éoliens.

Question de la CE : Quelle est la part des subventions publiques qui vont seront accordées pour le projet de parc éolien Cuffies/Crouy, au regard de l'investissement que vous avez chiffré à environ 14 millions d'Euros ?

➤ *Coût de l'électricité en France, tarif de rachat de l'électricité, factures et taxes d'électricité*

Observations M4, M5, M18, M22, M31, R4Cuf, R8Cro

M18 : « Les subventions de l'État et le rachat bien supérieur aux autres sources de production d'électricité du KWh par EDF amènent les promoteurs à implanter leurs éoliennes de façon anarchique et disproportionnée. »

M5 : « le tarif de rachat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres ne devraient pas être fixé à 82 MWh, ni sur une durée de 15-20 ans mais être fixé à un prix maximum de 45 MWh sur une durée de 10 ans (...), l'objectif est d'aligner les prix d'achat d'électricité à toutes les filières et surtout d'alléger la facture d'électricité des consommateurs en supprimant les taxes sur les énergies renouvelables (...). Les taxes sur l'électricité (TCFE, CSPE, TVA) représentent plus de 60 % de la consommation d'électricité ! »

➤ *Pas assez productives, pas assez rentables, zoom sur une des 4 éoliennes de Leury*

Observations M4, M13, M18, M22, M31, R10Cuf, C2Cuf, C10Cuf, R8Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro

Nombreux sont les personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique disent que les éoliennes ne sont pas assez productives – dépendantes du vent –, elles fonctionneraient en moyenne entre 15 et 25 % de leur puissance. Elles seraient non rentables par rapport aux coûts de construction, d'installation et de maintenance. Un zoom sur une des 4 éoliennes en service sur le parc de Leury :

M31 : « Une n'a jamais tourné »

C2Cuf : « Déjà 4 machines à Leury (3 qui fonctionnent et 1 qui boîte). »

Question de la CE : Dans le résumé non technique du dossier d'enquête publique, vous affichez une production moyenne du parc de Leury existant à 27000 MWh par an. Pouvez-vous communiquer le bilan annuel de production (avec production réelle de chaque éolienne) des 5 dernières années ?

➤ *Durée de vie limitée*

Observations M4, M21, M22, M28, R2Cuf

Les auteurs de cette observation font état d'une durée de vie limitée, de 15 à 20 ans.

Question de la CE : En votre qualité de gestionnaire de plusieurs parcs éoliens déjà anciens, pouvez-vous indiquer avec plus de précision quelle est la durée de vie des éoliennes que vous avez installées ?

➤ *Perturbations sur les réseaux TV et électriques*

Observations C10Cuf, C3Cro

Il est mentionné ici les risques de perturbations TV et électriques dans les habitations proches des éoliennes.

Question de la CE : Comme il est indiqué dans votre dossier, confirmez-vous que vous êtes tenus de prendre en charge les coûts liés au rétablissement d'une bonne réception ? Selon votre retour d'expérience, les perturbations de cette sorte sont-elles un phénomène courant ?

➤ *Implantation hors des zones habitées, ou dans d'autres secteurs que le soissonnais, Implantation trop proche des habitations et de la ville centre, Imposer une distance d'implantation plus importante*

Observations M5, M8 M12, M18, M21, M25, M26, R2Cuf, R10Cuf, R13Cuf, R16Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf C10Cuf, R5Cro, R6Cro, R13Cro, R14Cro, R16Cro, C3Cro

En grande majorité, le public souhaite l'implantation des parcs éoliens en dehors des zones habitées, ou préconise de les installer ailleurs que dans le Soissonnais, dans des secteurs plus propices au vent et loin des zones urbanisées. Il s'indigne contre l'implantation des éoliennes à proximité des habitations, même si la distance réglementaire de 500 mètres est respectée. Les nuisances de toutes natures sont trop importantes pour les riverains des parcs éoliens. Il serait souhaitable d'imposer une distance plus importante, à l'instar d'autres pays européens, dont l'Allemagne, comme par exemple une distance minimum de 10 fois la hauteur totale de l'éolienne, soit de l'ordre d'1,5 km.

➤ *Dépréciation foncière et immobilière*

Observations M7, M19, M21, M22, M28, M29, M31, P1, R1Cuf, R4Cuf, R16Cuf, C3Cuf, C10Cuf, R6Cro, R9Cro, R13Cro, R14Cro, C3Cro

Ici aussi, une grande majorité des habitants s'inquiète de la dépréciation foncière de leurs biens immobiliers et fonciers (pouvant aller jusqu'à 35 % de baisse).

➤ *Non indemnisation des habitants impactés, exonération partielle taxes foncières*

Observations M22, M31, C3Cro

Aucune compensation ni indemnisation n'est proposée aux habitants subissant des nuisances ou une dépréciation foncière de leurs biens en cas de vente. Mais il a été question d'une exonération partielle des taxes foncières ...

C3Cro : « (...) si les habitants font la demande d'une exonération partielle de leurs taxes locales comme le propose le gouvernement lors d'une question au Sénat fin 2019 : « les habitations pourront demander une baisse compensatrice des taxes foncières aux vues de la dépréciation de leurs biens ... »

➤ *Industrialisation des campagnes*

Observations C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, R13Cro, R14Cro

Les auteurs de cette observation déplorent l'industrialisation des campagnes où il faisait bon vivre.

1.4.5 Particularités du projet d'extension du parc éolien Cuffies/Crouy

➤ *Projet refusé antérieurement*

Observations C8Cuf, C9Cuf :

C8Cuf : « Le premier projet de Leury avait au départ été refusé par le Préfet, en 2010, au motif des impacts forts sur la ville de Soissons (suivant en cela l'avis de l'architecte des bâtiments de France) et à cause de l'impact fort du projet sur les chiroptères. »

➤ *Pas d'avis de la MRAe sur le parc initial de Leury*

Observation 4Cro

S'agissant d'un projet datant de 2006, le parc de Leury n'a pas fait l'objet d'un avis de la MRAe.

➤ *Morcellement du projet à l'encontre de la réglementation*

Observation C7Cuf

Selon l'auteur de l'observation, Gilles Curchaud, Président de l'association A3PES, INNOVENT aurait détourné la réglementation et bénéficié de « surcompensations » d'aides publiques, en fragmentant son projet en deux parcs distincts de moins de 6 éoliennes.

C7Cuf : « (...) en fragmentant son projet en deux parcs distincts de moins de 6 éoliennes, - car le projet du parc éolien de Leury/Cuffies doit être considéré comme un seul et unique par -c de 8 éoliennes, réalisé en deux séquences de 4, cette société :

- 1) *Fait en sorte que l'investissement porté soit considéré comme étant constitué de différents projets.*
- 2) *Contourne le principe des appels d'offres et les règles d'un marché basé sur la concurrence.*
- 3) *Joue sur le dispositif financier exclusivement réservé aux parcs inférieur ou égal de 6 mats qui permet de bénéficier de façon dérogatoire au complément de rémunération et tarifs garantis fixé par l'arrêté du 13 décembre 2016. Ce tarif n'est plus applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les parcs de plus de 6 mats. »*

18

Question de la CE : Je vous remercie de bien vouloir apporter des précisions sur les propos d'A3PES ? Bénéficiez du dispositif d'obligation d'achat en guichet ouvert, et pour quelle raison, s'agissant d'un parc éolien qui comprendra 8 éoliennes ?

➤ *Opposition des élus : Région, Département, EPCI, élus locaux*

Observation M2, M20, M25, R9Cuf, R10Cuf, C1Cuf, C2Cuf, C7Cuf, R5Cro, R6Cro, C2Cro

Nombreux sont ceux qui ont rappelé l'opposition des élus de GrandSoissons Agglomération, demandant au Préfet fin 2020 un périmètre de sauvegarde de 20 km autour de l'agglomération.

Le Conseil régional et le Conseil départemental ont également de leur côté pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne.

Question de la CE : Avez-vous eu des contacts, avant la reprise de votre projet, avec les élus de GrandSoissons Agglomération et du département, qui seraient les principales collectivités bénéficiaires des retombées fiscales du parc Cuffies/Crouy ?

➤ *Part de l'éolien en Hauts de France, Picardie, Aisne, soissonnais*

Observations M2, M7, M9a, M18, M23, M24, M27, M28, M31, R12Cuf, R16Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, R6Cro

Une grande majorité d'habitants estiment qu'il y a déjà trop d'éoliennes implantées sur le territoire régional, départemental et local.

➤ *Autres projets du secteur, risque d'encerclement*

Observations P1, M14, M18, M27, R4Cuf, R5Cuf, R7Cuf, C1Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, R8Cro, R9Cro, C4Cro

Le public a répertorié de nombreux sites à l'étude, parc en projets et des parcs existants sur l'arrondissement de Soissons, ce qui présente un risque avéré d'encerclement, tels que Selens/Vézaponin (actuellement à l'enquête publique), Perles, Tartiers (projet), Epagny (à l'étude), Ambleny/Pernant/Cutry/Dommiers (à l'étude) Chouy (accordé), Montgru Saint Hilaire/Latilly, (accordé), Brenelle/Courcelles-sur-Vesles (projet), Lully-sur-Coucy/Crécy-au-Mont (à l'étude), Villers-Hélon (à l'étude), Lesges/Couvrelles (à l'étude), Dhuizel (en cours d'instruction), Saint-Pierre-Aigle (à l'étude), Arcy-Sainte-Restitue (à l'étude).

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive ...

Question de la CE : INNOVENT est-il positionné sur ces projets ou parcs éoliens existants ?

➤ *Avis de la MRAe du projet du parc Selens-Vézaponin en enquête publique*

Observation C4Cro

C4Cuf : « L'avis de la MRAe sur le projet de Selens-Vézaponin est extrêmement complet sur l'analyse des impacts et doit être utilisé pour la connaissance du territoire de Cuffies/Crouy. »

➤ *Impacts visuels importants sur les communes de Chavigny, Crouy, Juvigny, Soissons, Leury, ...*

Observations M25, C3Cuf, C8Cuf

Les habitants ont fait part de l'impact de co-visibilité très fort sur les communes de Chavigny (1,7 km) Crouy (Ferme du Meunier Noir, Ferme de la Perrière), Juvigny (2,9 km), Soissons (environ à 4 km de la cathédrale, de l'abbaye de St Jean des vignes et de la crypte mérovingienne de St Médard), Tartiers, Leury ...

➤ *Déplacement de l'aérodrome de Courmelles*

Observation C1Cuf

C1Cuf : « Incompatibilité des projets éoliens (...) de CROUY/CUFFIES avec le futur aérodrome de VAUXRÉZIS (...) déplacer l'aérodrome (de Courmelles) et de le relocaliser sur VAUXRÉZIS. (...) La DGAC via la DSAC de BEAUVAIS a étudié ce nouveau terrain et notamment les contraintes liées à la sécurité aérienne. »

En 2020, lors du conseil communautaire du 19 novembre 2020, GRAND'SOISSONS décide de lancer l'opération d'acquisition des terrains sur la commune de VAUXRÉZIS ainsi que la déclaration d'utilité publique.

Question de la CE : INNOVENT était-elle informée de la délocalisation de l'aérodrome de Courmelles vers Vauxrézis ?

➤ *Retombées fiscales*

Observations M18, M21, C3Cro

C3Cro : « Il est proposé en page 30 du RNT un tableau de synthèse des revenus générés par le projet. Ces chiffres avancés sont sans sources et sans années de référence, néanmoins ils indiquent que les communes de CROUY et CUFFIES percevraient des revenus dérisoires de l'exploitant. »

Question de la CE : Pouvez-vous affiner les données citées supra telles qu'indiquées dans l'observation C3Cro ?

➤ *Implantation de l'éolienne de Crouy sur des anciennes carrières*

Observations M28, R3Cro, R5Cro, R6Cro, R16Cro, C3Cro

Plusieurs habitants ont relevé que le projet d'implantation de l'éolienne C4 sur le territoire de Crouy se trouve à l'emplacement d'anciennes carrières, et d'une ancienne champignonnière.

R16Cro : « Je rappelle les risques d'effondrements des terrains dû aux nombreuses galeries qui courent dans le sous-sol calcaire du plateau – effondrements qui peuvent s'avérer mortels comme en novembre 2014 (décès d'un ouvrier agricole à Beaumont, hameau de Juvigny), ou dangereux : le chemin d'accès à l'ancienne champignonnière a été longtemps fermé suite à un effondrement de la chaussée au passage d'un engin « chemin rural de Soissons à Clamecy ».

Question de la CE : Je vous engage à étudier la dangerosité de ce lieu, qui se trouve à proximité du projet d'implantation de l'éolienne C4.

➤ *Proximité de l'éolienne C4 avec la RD1*

Observation R3Cro

L'implantation de l'éolienne C4 est prévue à proximité de la RD1.

Question de la CE : Cette route semble classée à grande circulation, vous voudrez bien indiquer la distance en mètres entre le bout des pales et le bord de la chaussée, ce qui permettrait de calculer les risques éventuels, ce qui n'apparaît pas, sauf erreur de ma part, dans l'étude de dangers.

1.4.6 Dossier soumis à enquête publique

➤ *Ensemble du dossier*

Observations M15, M25, R7Cuf, R16Cro, C3Cro

Les remarques relatives au dossier font part d'un dossier certes (trop) volumineux, mais insuffisant, incomplet, voire malhonnête et vraisemblablement pas mis à jour depuis 2017, compte-tenu des références au code de l'environnement (notamment l'article L553-3) pas actualisées. Par ailleurs, il n'est pas fait référence au SRADDET approuvé en 2020. Le dossier est très insuffisant sur les études d'impact.

R16Cro : « Le problème principal de ce dossier est dans la CONFIANCE que l'on peut accorder ou PAS à cde qui est écrit du fait des éléments manquants, tronqués, faussés ...

➤ *Résumé non technique*

Observation C3Cro

Quelques points du dossier non technique ont été relevés comme incomplets, voire erronés :

- La Ferme du Meunier Noir, à environ 1000 m de l'éolienne C4 n'est pas recensée dans le dossier (figure 15 du RNT) alors qu'elle est la plus proche habitation de la C4 ;
- Revenus fiscaux générés par le projet (page 30 du RNT) est à compléter (cf. supra) ;
- En page 34, la référence sur les perturbations des réseaux audiovisuels et électrique date de 2002, presque 20 ans ; depuis, le relais de Leury Meunier Noir retransmet la TNT sur une bonne partie de l'agglomération soissonnaise.
- Page 38, sur le paragraphe relatif à la phase de démantèlement, l'article L553-3 du code de l'environnement n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} mars 2017.

20

Question de la CE : S'agissant de la réglementation sur le démantèlement des éoliennes, sujet d'importance qui préoccupe le public, il conviendra de fournir dans votre mémoire en réponse toute la réglementation en vigueur ad hoc.

➤ *Étude acoustique, pas d'étude d'impact sur la commune de Chavigny*

Observations M21, R1Cuf

M21 : « (...) les zones d'impact acoustique s'arrêtent à 35dB, juste avant les habitations. Les zones des 30dB, 25, 20, 15 dB etc. sont ignorées. Mon habitation est dans la zone de 30 dB (...) je vous confirme que j'entends bien ces éoliennes la nuit.

En complément, un habitant s'étonne et s'indigne qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact acoustique sur le village de Chavigny, là où le bruit des éoliennes est bien présent.

Question de la CE : Pouvez-vous répondre sur ces deux points, à savoir ce qui a motivé que l'étude d'impact ne soit pas prise en compte sur les zones < 35dB ni sur les communes voisines du parc ?

➤ *Étude paysagère*

Observations R5Cuf, R8Cuf, C3Cuf, C8Cuf, R16Cro, C4Cro, C11Cro

L'étude paysagère a fait l'objet de nombreuses critiques et mécontentements de la part des habitants. L'étude paysagère en ligne sur le site de la préfecture n'est accessible qu'en noir et blanc.

Les autres projets en cours n'ont pas été analysés, alors que l'étude doit prendre en compte les effets cumulés des autres parcs en service ou à venir dans l'environnement proche.

L'avis de la MRAE souligne un impact cumulé fort.

R5Cuf : « Les photomontages vus de la RN2 sont prises au ras du sol et ne reflètent pas la réalité de la situation. »

C3Cuf : « Il n'est pas acceptable que la société INNOVENT n'ait pas pris en compte dans sa présentation les conséquences de cette accumulation, faussant ainsi toutes les conclusions avancées en matière d'impacts. Morcelant volontairement les projets pour éviter les obligations qui leur incombent. »

R16Cuf : « (...) on constate que les photos de ces 480 pages sont pour la plupart faussées du fait des choix de prises de vue. Quand on connaît le territoire, si la photo avait été prise un peu plus à droite, un peu plus à gauche, (...), la visibilité des éoliennes en projet aurait été bien différente et surtout plus visibles, pas cachées par de la végétation ou des constructions. (...) Si je prends l'exemple de la Ferme de la Perrière sur Crouy (...), la photo est magnifique, à un détail près : le grand portail blanc est FERMÉ, s'il était ouvert (ce qui est le cas dans la majorité du temps), des éoliennes seraient visibles. »

C4Cro : « Les photomontages bien que montrant un impact cumulé fort (MRAe) sont incomplets, partiels et partisans : le phénomène de surplomb n'est pas examiné. Continuité avec Leury. Effet de cumul en surplomb. Covisibilité avec les autres parcs, en prévision : (...) un rideau Nord Sud ... Covisibilité avec la ville de Soissons, les villes avoisinantes et l'arrivée par la RN2, jamais étudiées (phénomène de surplomb).

➤ *Étude de dangers*

Observations R16Cro

Il est important de noter que l'inventaire des accidents s'arrête en 2012, plus aucun accident recensé ensuite.

Question de la CE : Est-il envisageable de compléter cette étude de danger sur l'accidentologie entre 2012 et 2021 ?

➤ *Étude d'impact*

Observations M5, C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf, R16Cro, C3Cro

L'étude d'impact comporte 4 exemplaires identiques de 93 pages chacun. L'étude ne comporte pas d'étude géologique, ce qui aurait été indispensable pour identifier et analyser les effets de l'activité des carrières sur le plateau, en particulier à l'emplacement prévu de l'éolienne C4. Aucune étude non plus sur les nuisances nocturnes (clignotement des éoliennes). L'étude d'impact sur les oiseaux et les chiroptères est quant à elle incomplète.

➤ *Avis MRAe*

Observations M30, C8Cuf, C4Cro

L'avis de la MRAe met en évidence les projets de classement des abords de Coucy-le-Château et du Chemin des Dames, le risque de collision semble sous-estimé pour les rapaces.

L'avis de la MRAe fait l'objet également de remarques sur sa motivation insuffisante, alors qu'il devrait être d'autant plus attentif, eu égard au parc éolien de Leury qui n'a pas fait l'objet d'avis en 2006.

➤ *Enquête publique*

Observations M15, R16Cro

Deux observations ont porté sur la tenue de l'enquête publique et de certain comportement du commissaire enquêteur.

Réponse de la CE : je répondrai personnellement à ces deux remarques dans mon rapport d'enquête.

1.4.7 Volet paysage

- *Impacts sur le cadre de vie, pollution et saturation visuelle, destruction du paysage, hauteur des éoliennes*

Observations M1, M2, M5, M7, M8, M10, M13, M15, M16, M17, M18, M19, M21, M22, M23, M25, M26, M28, M29, M30, M31, P1, R1Cuf, R4Cuf, R6Cuf, R9Cuf, R10Cuf, R12Cuf, R16Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf, R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R8Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R12Cro, R15Cro, R16Cro, C2Cro, C4Cro

Sur ce thème, la très grande majorité des opposants au projet s'accorde à dire que les parcs éoliens, du fait de la taille des machines de plus en plus hautes, détruisent leur paysage, et impactent leur cadre de vie au quotidien. Cette pollution visuelle n'est pas seulement perceptible à proximité, mais également à de très nombreux kilomètres à la ronde, notamment lorsqu'ils se trouvent en co-visibilité sur les sites remarquables tels que la forêt de Retz, la Route d'Artagnan, le triangle « Coucy, Pierrefonds, Villers-Cotterêts », le Chemin des Dames, avec les très nombreux monuments historiques, portant ainsi gravement atteinte au patrimoine soissonnais. Aucune réduction de cet impact visuel n'est envisageable.

C4Cro : « La situation géographique du projet : des enjeux forts sur le territoire. Paysage caractéristique de l'Aisne, grands et riches plateaux agricoles encore vierges de tous équipements ou de construction, ce qui explique leur richesse (...). Des vallées d'érosion très profondes où sont construits les villes et villages (...), les projets éoliens présentent un phénomène de surplomb dont l'impact n'est pas étudié.

C7Cuf : « La vallée de l'Aisne et la région de Soissons sont prises en étau entre la pression urbanistique du nord de la Région Ile-de-France et la dégradation des paysages de la Somme, devenu par la multiplication des champs éoliens semi-industriels. Le Soissonnais et la Vallée de l'Aisne constituent une respiration, une parenthèse, dans le phénomène continu d'artificialisation des sols, pourtant dénoncée. »

1.4.8 Volet patrimonial, culturel et touristique

- *Monuments historiques, passé historique, archéologie, architecture, lieux de mémoire*

Observations M2, M8, M14, M15, M18, M19, M24, M25, M29, M30, M31, R9Cuf, R10Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf, R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro, R16Cro, C1Cro, C4Cro

Le projet ne prend pas en considération le patrimoine bâti, historique et culturel du territoire, ni les lieux de mémoire où se sont déroulés les combats les plus meurtriers de la première guerre mondiale. Cette richesse du patrimoine soissonnais est incontestable, de très nombreux monuments historiques y sont inscrits et classés, Soissons possède pas de moins de 36 édifices protégés au titre des monuments historiques et 124 monuments inscrits, sans compter tous les autres monuments présents sur l'agglomération et bien au-delà. Leur co-visibilité avec le parc éolien est avérée : la forteresse de Coucy-le-Château, la Tour du général Mangin, l'abbaye de Saint Jean des Vignes et la cathédrale de Soissons, de la crypte mérovingienne de Saint Médard, les églises (dont celle de Clamecy) et chapelles du territoire, ... autant de sites patrimoniaux majeurs !

Aucune mesure compensatoire ne peut les faire disparaître ou les minimiser.

- *Zoom sur le donjon de Coucy*

Observations M14, M15, M25, M30, R1Cro, R4Cro, R11Cro, C1Cro

Le Président de l'association pour la restauration du donjon de Coucy-le-Château (ARDOCC) a rappelé lors de l'enquête publique les nombreuses actions, interventions, auprès des instances nationales et communautaires de l'union européenne, afin d'obtenir des financements permettant la fin de l'état de ruine du donjon.

Face à la menace de champs éoliens, l'association a saisi le parlement européen sous la forme d'une pétition. Elle a également saisi le Président de la République.

Coucy, pourtant placé dans le domaine national par l'État français, n'apparaît dans aucune étude dans le dossier présenté par la société INNOVENT, pas plus que les éléments historiques majeurs du territoire.

L'ARDOCC insiste sur la menace d'une dégradation environnementale qui aura une conséquence grave sur le potentiel touristique et civilisationnel du site. Il est regrettable que le dossier soumis à enquête publique n'ait pas du tout pris en compte ce site monumental du territoire, en co-visibilité avec le parc éolien de Cuffies/Crouy.

M15 : « Comment peut-on justifier de la destruction d'un large périmètre visuel d'une importance historique unique au monde ? »

➤ *Zoom sur le projet de la Cité internationale de la langue française*

Observations M14, M24, C2Cuf

Citons également ici le projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Autre élément majeur touristique et de développement économique en cours sur le territoire, il s'agit de la Cité internationale de la langue française

C7Cro : « L'ambitieuse Cité internationale de la langue française, deuxième plus grand chantier après celui de Notre-Dame de Paris, offrira au sud de l'Aisne l'opportunité d'un développement culturel, économique et patrimonial harmonieux. (...) Ce projet présidentiel est une chance unique pour notre région. Elle n'en connaîtra pas d'autres d'une telle importance. »

➤ *Impacts sur le tourisme sur le soissonnais*

Observations M2, M8, M14, M15, M19, M21, M24, M25, M28, M29, M31, R4Cro, R6Cro, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf

Nombreux sont, comme on l'a vu supra, les projets touristiques et hôteliers sur le territoire. Notons également le plan départemental de relance ...

M25 : « Le tourisme, comme c'est précisé dans le plan départemental de relance (...), fait partie de l'orientation stratégique n°1 art. 2. Toutes les études mettent en évidence le potentiel du soissonnais pour en faire une zone d'attractivité et de développement économique. Il est évident que l'implantation d'éoliennes supplémentaires serait en parfaite contradiction avec le plan de relance et l'ambition du territoire portée par le PETR. »

1.4.9 Volet environnemental

➤ *Impacts sur l'environnement*

Observations M4, M5, M7, M8, M9b, M18, M21, M22, M25, M28, M29, M31, C2Cuf, C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, R3Cro, R7Cro, R8Cro, C4Cro

Les termes ne manquent pas aux opposants pour définir les impacts environnementaux inhérents aux parcs éoliens : dégradations de l'environnement, impact environnemental, catastrophe écologique, bilan carbone, émissions de CO2 ...

C4Cro : « Rappel de la conclusion de la MRAe : améliorer la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet. »

➤ *Pollution des sols, impact des fondations*

Observations M16, M21, M22, M25, M28, M29, C3Cuf, C10Cuf, R3Cro, R10Cro

Sur la question de pollution des sols, c'est avant tout les fondations qui sont ici incriminées, les tonnes de béton déversées sur plusieurs mètres de profondeur qui provoqueront inévitablement des dégâts irréversibles sur le sous-sol, qui assècheront et pollueront les champs fertiles sur lesquels ils se trouveront. Les sols ne reviendront plus jamais à l'état naturel en raison de la perte des caractéristiques initiales du sol. Les habitants s'indignent de voir couler 900 tonnes de béton et 62 tonnes de ferraille pour quelques 20 ans de durée de vie d'une éolienne !

➤ *Sites environnementaux – Natura 2000*

Observations M25, C7Cuf, C10Cuf, C4Cro

Le public fait remarquer que les sites « Natura 2000 », au nombre de 4, présents sur le territoire n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie, alors que l'avis de la MRAe a bien souligné ce point, les sites doivent faire l'objet d'études au-delà même des périmètres « Natura 2000 ».

➤ *Chantier d'installation*

Observations M21, M22, M25, M29, M31, R4Cuf, R10Cuf, R12Cuf, C3Cuf, C10Cuf, R3Cro, R10Cro, C3Cro, C4Cro

La phase de chantier d'installation du parc éolien est montrée du doigt, notamment sur le renforcement des routes et chemins d'accès, sur l'imperméabilisation des plates-formes, qui aura inévitablement des impacts sur les eaux souterraines.

➤ *Proximité des zones inondables*

Observations M14, C3Cuf, C4Cro

L'artificialisation des champs, par les chemins d'accès et l'imperméabilisation des plateformes et des espaces bétonnés présenterait un risque dans une zone déjà soumise aux risques inondations et coulées de boues.

1.4.10 Volet santé

➤ *Impacts sur la santé humaine et sur la santé des animaux*

Observations M5, M18, M19, M23, M28, R2Cuf, R9Cuf, R13Cuf, R16Cuf, C3Cuf, C5Cuf, C7Cuf, C10Cuf

Ici aussi, le public réagit fortement sur les impacts potentiels ou avérés sur la santé des personnes et des animaux. Plusieurs personnes se sont manifestées à l'enquête publique, principalement des riverains du parc de Leury, faisant valoir des troubles divers apparus depuis la mise en service des éoliennes : maux de tête, vertiges, troubles du sommeil, ...

➤ *Impacts sur les élevages agricoles*

Observation M5, M28, C10Cuf

Il est rapporté des témoignages sur la mortalité d'animaux d'élevage vivants à proximité de parc éoliens, mortalité de vaches, problème de vêlage, veaux mort-nés, baisse de production laitière et de production d'œufs. Les habitants refusent de faire courir un risque aux élevages agricoles ruraux.

➤ *Nuisances sonores, bruit*

Observations M5, M10, M21, M22, M23, M25, M26, M28, M29, R2Cuf, R4Cuf, R6Cuf, R9Cuf, R10Cuf, R13Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, R3Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R9Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro, C2Cro

De nombreuses remarques ont été émises au sujet des nuisances sonores provoquées par les éoliennes. Ce sont principalement des habitants vivant à proximité immédiate des éoliennes, mais également des habitants des communes voisines, qui sont en co-visibilité (mais pas que) avec le parc de Leury. Les habitants s'inquiètent fortement de voir multiplier par 2 le bruit déjà existant. L'étude acoustique a fait d'ailleurs l'objet de remarques (cf supra), notamment sur les mesures étudiées n'allant pas en-deçà de 35dB, ni ne comportant pas d'analyse de bruit sur les villages proches du parc (Chavigny en particulier).

➤ *Infrasons, basses fréquences, champs électromagnétiques, vibrations*

Observations M5, M10, M22, P1, C3Cuf, 10Cuf, R15Cro, C2Cro

Quant au sujet des infrasons, basses fréquences, champs électromagnétiques et autres vibrations émanant des éoliennes, il est déploré qu'aucune étude épidémiologique ne soit engagée sur ses nuisances potentielles, comme c'est le cas dans d'autre pays, comme la Suisse par exemple. Selon quelques études médicales, ces phénomènes provoqueraient des dommages sur la santé, notamment des problèmes cardiaques. A ce titre, l'académie de médecine recommande depuis 2006 une distance de plus de 1500 m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire les nocivités.

➤ *Effets stroboscopiques*

Observations M25, P1, C3Cuf, C7Cuf

Bien que la réglementation n'impose pas au porteur de projets éoliens d'étude sur les effets stroboscopiques, elle est souhaitable. Les auteurs de cette observation demandent à ce qu'INNOVENT procède à une étude d'impact sur les éventuels effets stroboscopiques sur les habitations les plus proches du parc.

➤ *Nuisances nocturnes pas étudiées*

Observations M5, M24, M31, P1, C3Cuf, C6Cuf, C10Cuf, R15Cro

Il est également déploré l'absence d'étude d'impact sur les nuisances nocturnes, bien réelles pour les riverains, liées au lumières rouges clignotantes en haut des mats.

C4Cro : « Pour ces impacts sur l'homme et sur la biodiversité, dans les villages, nous éteignons l'éclairage la nuit et cependant les éoliennes nous éclairent à 30 km à la ronde sans qu'aucun dossier ne l'évoque !. »

1.4.11 Volet démantèlement

➤ Démantèlement du parc éolien, recyclage

Observations M4, M18, M21, M22, M28, R1Cuf, R7Cuf, R12Cuf, C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, C10Cuf, R9Cro, C3Cro

Le public est très sceptique sur le démantèlement effectif du parc éolien en fin de vie. Les personnes se demandent quels sont les éléments qui doivent réellement être démantelés, si les tonnes de béton coulées dans le sol seront réellement extraites.

S'agissant du recyclage des éoliennes, aucune entreprise ne serait actuellement en capacité de procéder au recyclage des pales. Pourtant, une entreprise espagnole a été citée dans une observation du public.

Question de la CE : Quelles sont les obligations légales sur le démantèlement d'un parc éolien ? S'agissant des fondations ? Quel est le bilan carbone sur la phase démantèlement ? Quid de l'entreprise espagnole qui pourrait recycler les pales, à quel échéance pourrait-elle intervenir ?

➤ Garanties financières

Observations M18, M22, R1Cuf, R7Cuf, R9Cro

La garantie financière que l'entreprise INNOVENT doit verser sur un compte bloqué pour le démantèlement s'élève à 50000 €. Or, il est impensable que ce montant soit suffisant pour remettre en état le site après exploitation.

Question de la CE : A combien est évalué (par éolienne) le démantèlement complet du parc en fin de vie, y compris pour le recyclage ?

➤ Disparitions de l'entreprise initiale

Observations M18, M21, M22, C10Cuf

Le public est informé des pratiques des promoteurs éoliens qui revendraient les parcs éoliens dès la fin de leur construction à des entreprises chargées de la gestion du parc, qui bien souvent affichent un capital social d'1 €.

Question de la CE : Pouvez-vous confirmer ou infirmer les propos qui ont été tenus à l'enquête sur ce sujet ? En cas de revente à une autre entreprise en cours d'exploitation, la garantie financière « bloquée » revient-elle de droit à l'entreprise acquéreuse ou est-elle reversée à l'entreprise cédante ? Que se passe-t-il si lors de la phase de démantèlement, les capacités financières de l'entreprise gestionnaire du parc ne permettent pas d'assurer le démantèlement du parc éolien. Qui doit alors engager les frais inhérents, la remise en état du site étant légalement obligatoire ? Est-ce le propriétaire du terrain à la fin du contrat de location avec l'entreprise gestionnaire du parc éolien, ou la collectivité en cas de défaillance financière des parties prenantes ?

1.4.12 Impact sur la faune et la flore

➤ Oiseaux migrateurs, rapaces, chiroptères, espèces menacées, distance des zones boisées

Observations M10, M14, M17, M18, M21, M22, M23, M25, M28, M29, M31, P1, R2Cuf, R4Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, R3Cro, R6Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R16Cro, C3Cro, C4Cro

Selon le public, l'impact sur la faune est nettement sous-estimé. Les habitants ici connaissent bien et observent les oiseaux et les chiroptères du secteur. En effet, les buses variables, milans noirs, busards, faucons crécerelles, balbuzards pêcheurs, chouettes, effraies, qui sont tous en diminution, sont familiers du plateau soissonnais. D'autre part, les passages de migration sont, quoi qu'en dise l'étude sur l'avifaune du dossier, bien réels, les grues et les oies sont régulièrement observées dans le ciel (tout récemment, une halte de cigognes a été observée à Chaudun, à moins de 10 km du projet de Cuffies/Crouy). Les vols des espèces les plus remarquables n'ont pas été cartographiés.